



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026

### Délibération N°DEL37/2026

#### Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Caroline SIMOES

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Caroline SIMOES.

#### Etaient présents :

Caroline SIMOES, Mounir CHAKKAR, Halima TAÏBI, Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ, Philippe RIVE, Agnès BRUNET, Marie-Lucie DELAGE, Micheline ESCOURIDO, Annick LE PIVERT, Nadine LEHOUX, Martine SYLENE, Nadine TOUTAIN.

#### Etaient excusés :

Abdel-Kader GUERZA (donne pouvoir à Caroline SIMOES), Esra ATSAK, Yasemin ALBAYRAK, Françoise BONNEVALLE (donne pouvoir à Mounir CHAKKAR).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par délibération n°DEL34/2026 en date du 18 mai 2026, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes sur la période du 07/05/2026 au 17/06/2026.

Demandes d'aides sociales facultatives: du 07/05/2026 au 17/06/2026						
Nombre de dossiers reçus	85					
dont nombre de foyers effectuant pour la première fois une demande:	26					
Nombre de demandes reçues pour l'épicerie sociale	59					
	Nombre de demandes	accordées*	refusées/ajournées	Montant panier "réel" accordé épicerie sociale	Montant panier accordés 10%	
Epicerie Sociale	59	34	0	6 088,00 €	568,80 €	
Epicerie Sociale avec Secours Financier (participation prise en charge par le CCAS)		28	0	6 952,00 €	636,20 €	
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>12 640,00 €</b>	<b>1 205,00 €</b>	
Nombre de demandes reçues pour un secours financier	6					
	Nombre de demandes	accordées	refusées/ajournées	Montant secours accordés		
Assurance habitation	0	0	0	0,00 €		
Assurance auto	0	0	0	0,00 €		
Soutien aux activités extra scolaire (hors conservatoire de musique)	0	0	0	0,00 €		
Loyer	4	4	0	433,09 €		
Mobilier première nécessité	0	0	0	0,00 €		
Eau	1	1	0	150,00 €		
Electricité	1	1	0	83,04 €		
Gaz	0	0	0	0,00 €		
Essence	0	0	0	0,00 €		
Transport	0	0	0	0,00 €		
Frais d'obsèques	0	0	0	0,00 €		
Déménagement	0	0	0	0,00 €		
Appareillage et aménagement de l'habitat pour personnes handicapées	0	0	0	0,00 €		
Secours Santé	0	0	0	0,00 €		
Nuitées d'hôtel	0	0	0	0,00 €		
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>666,13 €</b>		
Nombre de demandes non présentées en commission	20					
Hors règlement intérieur	Nombre de demandes	Motifs				
		Q1-313	Conditions administratives	Conditions de Résidence	Accès à l'épicerie sup. à 6 mois	Non pris en charge par le règlement
Epicerie Sociale	15	14	0	1	0	
Secours financier	5	3	0	0	2	
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	

\* le nombre de demandes accordées peut être supérieur au nombre de demandes, notamment lors d'un accord de 2 mois (le premier mois avec secours Financier et le deuxième mois sans Secours Financier, soit deux décisions pour une seule demande)

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de **Caroline SIMOES**,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour le Président  
Par délégation de signature  
La Vice-Présidente  
Du Centre Communal d'Action Sociale

Caroline SIMOES



Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2026

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20260629-DEL37-2026-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2026  
Date de réception préfecture : 02/07/2026